

GANTHIER, Claudius. *Recueil des lois et actes de la République d'Haïti de 1887 à 1904 : Tome 2 : 1895-1899.*
P-au-P : 1908, p. 376

Avis du secrétaire d'état de l'intérieur et de la police générale instituant une commission ayant pour mission de rétablir le cadastre de la République

(Le Moniteur du 9 Mars 1898.)

AVIS.

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur porte à la connaissance du public que le Gouvernement vient d'instituer une Commission qui a pour mission de rétablir le cadastre de la République. Les travaux doivent commencer par la Capitale. Les fermiers de l'Etat, aussi bien que ceux qui occupent des propriétés particulières attenantes aux propriétés domaniales, sont priés de se mettre gracieusement à la disposition de la Commission pour tous les renseignements que pourra nécessiter l'exécution des travaux.

Port-au-Prince, le 7 Février 1898.

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur et de la Police générale,

T. AUGUSTE.